

*Mission Permanente de la République
du Tchad auprès des Nations Unies
801 Second Ave.13 Fl. New York, N.Y. 10017
Tel. (212) 986-0980/0262 Fax: (212) 986-0152*



Unité – Travail – Progrès

*Permanent Mission of the Republic
of Chad to the United Nations
801 Second Ave.13 Fl. New York, N.Y. 10017
Tel. (212) 986-0980/0262 Fax: (212) 986-0152*

N°707/MPTNU/CE/2014

La Représentation Permanente du Tchad auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat des Nations unies (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), et a l'honneur de lui demander d'intégrer les interprétations et réserves du Tchad dans le rapport final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable.

En ce qui concerne la cible 3.7, la référence à la santé sexuelle ne devrait être interprétée comme recours systématique à l'avortement pour la planification familiale, le tout conformément à la législation nationale. Concernant la référence à l'éducation sexuelle, nous préconisons la responsabilité des parents d'éduquer leurs enfants, ce qui est reconnu dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux pertinents, et le paragraphe doit être lu en conformité avec la législation nationale. En ce qui concerne la Couverture Maladie Universelle au 3.8, nous supposons que cela sera défini en conformité avec la législation nationale. A la cible 5.6, le Tchad émet des réserves d'abord sur la procédure d'inclusion du point dans le document final, sans négociation et consensus et ne se considère nullement lié à la référence aux conférences de suivi qui ajoutent d'autres éléments non défini dans le droit international. Le Tchad considère que le paragraphe dans sa totalité doit être lu dans le respect des lois nationales et des valeurs culturelles et religieuses. En général, le Tchad comprend la notion de ménage, par la famille composé d'un homme et d'une femme.

Enfin, le Tchad sollicite la révision des paragraphes à controverse, surtout le 5.6 et observe aussi qu'il y a encore des paragraphes dans le document final avec des pourcentages non spécifiés et sollicite que cela soit corrigé lors de la session de l'Assemblée générale. Le Tchad espère aussi que le mécanisme de mise en œuvre sera renforcé, surtout grâce à un financement prévisible et sans conditionnalité.

La Représentation Permanente du Tchad auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat des Nations unies (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération.



New York, le 24 juillet 2014

Secrétariat des Nations unies (Département de
l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)